

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 25 mai 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
17/05/2023

Elus en exercice 13
Présents 7
Procurations 4
Votants : 11

Délibération n°
DEL202321

Objet
**Administration
Générale**
Convention Ville de
Castres / C.C.A.S.
Mise à disposition d'un
bâtiment

Etaient présents : Mme Marie-Bernadette BARLERIN, M. Francis DOUCE, Mme Catherine FARRENQ, Mme Claire GRAO, Mme Ghislaine RAYNAUD, Mme Odile TALVANDE

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Fatiha REIKI
Mme Christine ROQUES

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Catherine FARRENQ
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Claire GRAO

Etaient absents :
M. Guillaume ARCESE, Mme Isabelle ARNAUD.

La Ville de Castres a fait l'acquisition de la totalité du Bâtiment situé 2, rue de la Platé et au 39-41, rue de l'Hôtel de Ville.

Par délibération du 12 avril 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Castres a voté la mise à disposition du bâtiment à titre gracieux au C.C.A.S. à compter du 1^{er} janvier 2023. Le C.C.A.S. occupe les locaux et gère les activités organisées (foyer 3^{ème} âge et restauration).

Il y a lieu d'établir une convention afin de préciser les modalités et les conditions dans lesquelles la Ville de Castres et le C.C.A.S. se répartissent les missions et les charges relatives à cet ensemble immobilier.

Afin de formaliser cette mise à disposition, il est proposé de signer une convention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve aux conditions indiquées ci-dessus, la convention conclue entre la Ville de Castres et le C.C.A.S., relative à la mise à disposition du bâtiment ;
- autorise Madame la Vice-Présidente à la signer.

Le 25/05/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 01/06/2023

Publié le 01/06/2023



Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 25 mai 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
17/05/2023

Elus en exercice 13
Présents 7
Procuration 4
Votants 11

Délibération n°
DEL202322

Objet
Finances
Fixation des prix des
repas et boissons des
restaurants 2023 / 2024

Etaient présents : Mme Marie-Bernadette BARLERIN, M. Francis DOUCE, Mme Catherine FARRENQ, Mme Claire GRAO, Mme Ghislaine RAYNAUD, Mme Odile TALVANDE

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Fatiha REIKI
Mme Christine ROQUES

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Catherine FARRENQ
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Claire GRAO

Etaient absents :
M. Guillaume ARCESE, Mme Isabelle ARNAUD.

Monsieur le Président invite le Conseil d'Administration à examiner les propositions des prix des repas et boissons servis dans le Foyer-Restaurant situé à la Platé, applicables du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

La Cuisine Centrale de la Ville de Castres a révisé ses tarifs en date du 22 mars 2023. Ces derniers vont augmenter de 4,68%. Il est proposé de fixer le prix de vente du repas, plein tarif, à 9,27€.

PLAFONDS DE RESSOURCES MENSUELLES (critères retenus)	PRIX DES REPAS	
	USAGERS	PARTICIPATION DU C.C.A.S.
1 ^{er} Cas : Personne seule : plafond ASPA + 1/3 + 45,73 € Couple : plafond ASPA + 1/5 + 45,73 €	6,58 € (6,30€ l'an dernier)	2,69 € (2,57€ l'an dernier)
2 ^{em} Cas : Personne seule : plafond ASPA + 1/3 + 121,96 € Couple : plafond ASPA + 1/5 + 121,96 €	7,88 € (7,54€ l'an dernier)	1,39 € (1,33€ l'an dernier)
3 ^{em} Cas : Personne seule : au-delà du plafond du 2 ^{eme} cas Couple : au-delà du plafond du 2 ^{eme} cas	9,27 € (8,87€ l'an dernier)	0€
NOTA : Les plafonds ASPA en vigueur sont réévalués et appliqués au 1 ^{er} janvier de l'année effective.		

Il est également proposé de maintenir à 0,45 € le prix du pichet de vin de 0,25 cl et à 0,75 € le prix du café petite tasse.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,
- fixe à compter du 1^{er} septembre 2023, le prix des repas et boissons servis dans le Foyer-Restaurant comme indiqué ci-dessus ;
- décide d'imputer la recette correspondante à l'article 701 du budget concerné.

Le 25/05/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 01/06/2023
Publié le 01/06/2023



(Signature)

Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 25 mai 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
17/05/2022

Elus en exercice 13
Présents 7
Procurations 4
Votants : 11

Délibération n°
DEL202323

Objet
Finances
Fixation des prix de
repas du service de
portage de repas à
domicile 2023 / 2024

Etaient présents : Mme Marie-Bernadette BARLERIN, M. Francis DOUCE, Mme Catherine FARRENQ, Mme Claire GRAO, Mme Ghislaine RAYNAUD, Mme Odile TALVANDE

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Fatiha REIKI
Mme Christine ROQUES

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Catherine FARRENQ
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Claire GRAO

Etaient absents :
M. Guillaume ARCESE, Mme Isabelle ARNAUD.

Monsieur le Président invite le Conseil d'Administration à examiner les propositions de prix des repas à domicile applicables du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

La Cuisine Centrale de la Ville de Castres a révisé ses tarifs en date du 22 mars 2023. Ces derniers vont évoluer de 4,68%.

Il est proposé de fixer le prix de vente du repas à 9,55€.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe comme indiqué ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2023, le prix des repas livrés à domicile ;
- décide d'imputer la recette correspondante à l'article 701 du budget concerné.

Le 25/05/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Pascal BUGIS

Reçu à la Préfecture
le 01/06/2023
Publié le 01/06/2023

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 25 mai 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
17/05/2023

Elus en exercice 13
Présents 7
Procuration 4
Votants : 11

Délibération n°
DEL202324

Objet
Finances
Analyses
bactériologiques
et prélèvements de
surfaces
Tarification année 2023

Etaient présents : Mme Marie-Bernadette BARLERIN, M. Francis DOUCE, Mme Catherine FARRENQ, Mme Claire GRAO, Mme Ghislaine RAYNAUD, Mme Odile TALVANDE

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Fatiha REIKI
Mme Christine ROQUES

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Catherine FARRENQ
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Claire GRAO

Etaient absents :
M. Guillaume ARCESE, Mme Isabelle ARNAUD.

Par délibération en date du 8 septembre 2016, le Centre Communal d'Action Sociale a contractualisé avec le Laboratoire Départemental d'Analyses pour la réalisation d'analyses bactériologiques et de prélèvements de surfaces.

Le Laboratoire Départemental d'Analyses a notifié ses tarifs pour l'année 2023.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'accepter les modifications tarifaires pour 2023 ;
- d'inscrire le financement de la dépense au moyen des crédits à l'article 6288 au budget concerné.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la nouvelle tarification ;
- décide d'imputer la dépense au moyen des crédits qui seront inscrits à l'article 6288 du budget concerné.

Le 25/05/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Pascal BUGIS

Reçu à la Préfecture
le 01/06/2023
Publié le 01/06/2023

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 25 mai 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
17/05/2023

Elus en exercice 13
Présents 7
Procuration 4
Votants : 11

Délibération n°
DEL202325

Objet
Finances
Fixation des tarifs des
clubs d'activités
2023 / 2024

Etaient présents : Mme Marie-Bernadette BARLERIN, M. Francis DOUCE, Mme Catherine FARRENQ, Mme Claire GRAO, Mme Ghislaine RAYNAUD, Mme Odile TALVANDE

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Fatiha REIKI
Mme Christine ROQUES

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Catherine FARRENQ
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Claire GRAO

Etaient absents :
M. Guillaume ARCESE, Mme Isabelle ARNAUD.

Le Pôle Animation du Centre Communal d'Action Sociale propose des activités pour les personnes préretraitées et retraitées résidentes à Castres.

Le coût de la prestation proposée est faible et ne tient pas compte du niveau de ressources. Les recettes ne couvrent pas la totalité des charges. Aussi, il est envisagé de réévaluer les tarifs et d'intégrer une notion de seuil de revenu.

Monsieur le Président invite le Conseil d'Administration à examiner la proposition de tarifs des clubs d'activités de l'Espace Seniors de la Platé applicables du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Public	Seuil de référence	Tarif inférieur ou égal au seuil	Tarif supérieur au seuil
Personne seule	13 728€ par an	70€ par personne	110€ par personne
Couple	20 592€ par an	et par an	et par an

Les adhérents peuvent payer en plusieurs fois (trois maximum).
Pour les personnes extérieures à la Ville de Castres, il est proposé le tarif de 150€ par an pour un atelier.

Les adhérents devront présenter leurs avis d'imposition (revenu brut global). Toute personne qui ne présentera pas ce document se verra appliquer le tarif le plus élevé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,
- fixe le prix des clubs d'activités de l'Espace Seniors de la Platé, pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, comme indiqué ci-dessus ;
- décide d'imputer la recette correspondante à l'article 7068 du budget concerné.

Le 25/05/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 01/06/2023
Publié le 01/06/2023



Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 25 mai 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
17/05/2023

Elus en exercice 13
Présents 7
Procurations 4
Votants : 11

Délibération n°
DEL202326

Objet
Finances
Attribution d'une
subvention par le
Conseil Départemental
du Tarn dans le cadre
du CFPPA projet « Les
ateliers numériques
Seniors »

Etaient présents : Mme Marie-Bernadette BARLERIN, M. Francis DOUCE, Mme Catherine FARRENQ, Mme Claire GRAO, Mme Ghislaine RAYNAUD, Mme Odile TALVANDE

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Fatiha REIKI
Mme Christine ROQUES

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Catherine FARRENQ
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Claire GRAO

Etaient absents :
M. Guillaume ARCESE, Mme Isabelle ARNAUD.

Le Centre Communal d'Action Sociale a déposé un projet « Les ateliers numériques Seniors » auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées du Conseil Départemental du Tarn.

Ce projet s'adresse aux Seniors de la Ville de Castres et a pour objectif la lutte contre la fracture numérique. Les actions seront mises en place en partenariat avec l'organisme « Etudes Dirigées Roques ». Elles seront toutes proposées gratuitement aux usagers.

Ces actions concernent :

- une formation au numérique (tablette et ordinateur) pour un niveau débutant et intermédiaire ;
- des ateliers à thèmes (réseaux sociaux, photos, outils de communication, E-Santé).

Le dossier a reçu un avis favorable et une subvention d'un montant de 8 100€ a été octroyée.

Il y a lieu de formaliser cette aide par une convention.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Tarn et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

La recette sera inscrite à l'article 7473 du budget concerné.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention de partenariat avec le Conseil Départemental ;
- autorise Monsieur le Président à la signer
- décide d'inscrire la recette à l'article du 7473 budget concerné

Le 25/05/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 01/06/2023
Publié le 01/06/2023




Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 25 mai 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
17/05/2023

Elus en exercice 13
Présents 7
Procurations 4
Votants : 11

Délibération n°
DEL202327

Objet
Finances
Convention d'attribution
d'une subvention par la
Mission Locale Tarn Sud
pour l'action
« amélioration de
l'image de soi vers
l'insertion
professionnelle »

Etaient présents : Mme Marie-Bernadette BARLERIN, M. Francis DOUCE, Mme Catherine FARRENQ, Mme Claire GRAO, Mme Ghislaine RAYNAUD, Mme Odile TALVANDE

Etaient absents :

M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Fatiha REIKI
Mme Christine ROQUES

Procurations à :

Mme Baya ALGAY
Mme Catherine FARRENQ
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Claire GRAO

Etaient absents :

M. Guillaume ARCESE, Mme Isabelle ARNAUD.

Le Centre Communal d'Action Sociale a sollicité le Conseil Départemental dans le cadre de la politique d'insertion des jeunes en difficulté.

Le Conseil Département du Tarn a confié à la Mission Locale Tarn Sud la gestion des aides du Fonds d'Aide. L'action « amélioration de l'image de soi vers l'insertion professionnelle » rentre dans le cadre de ses aides.

Au titre de l'action, le C.C.A.S. a demandé une subvention d'un montant de 8 500€ et a reçu un avis favorable. Cette subvention est actée dans une convention ci-annexée, conclue avec la Mission Locale Tarn Sud, pour l'année 2023.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver cette convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président à la signer ;
- d'inscrire la recette à l'article 74758 du budget concerné.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention ;
- autorise Monsieur le Président à la signer ;
- inscrit la recette à l'article 74758 du budget concerné.

Le 25/05/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 01/06/2023

Publié le 01/06/2023



Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 25 mai 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
17/05/2023

Elus en exercice 13
Présents 7
Procurations 4
Votants : 11

Délibération n°
DEL202328

Objet
Finances
Virement de crédits
Décision Modificative
N°1

Etaient présents : Mme Marie-Bernadette BARLERIN, M. Francis DOUCE, Mme Catherine FARRENQ, Mme Claire GRAO, Mme Ghislaine RAYNAUD, Mme Odile TALVANDE

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Fatiha REIKI
Mme Christine ROQUES

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Catherine FARRENQ
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Claire GRAO

Etaient absents :
M. Guillaume ARCESE, Mme Isabelle ARNAUD.

Le Centre Communal d'Action Sociale a en gestion 53 logements seniors.

Le mouvement des locataires et la mise à jour de dossiers par la Caisse d'Allocations Familiales ont entraîné des régularisations d'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Le Centre Communal d'Action Sociale doit procéder à des remboursements suite à des trop-perçus. Cette dépense est imputée sur l'article 65818 du budget concerné.

Afin d'abonder cet article, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit. Aussi, il est proposé d'effectuer les opérations suivantes :

- charges à caractère général – compte 6288 – Autres prestations : - 2000 euros ;
- charges exceptionnelles – compte 65818 – Autres charges de gestion courante : + 2000 euros.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le virement de crédit comme indiqué ci-dessus.

Le 25/05/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 01/06/2023
Publié le 01/06/2023




Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 25 mai 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
17/05/2023

Elus en exercice 13
Présents 7
Procurations 4
Votants : 11

Délibération n°
DEL202329

Objet
**Administration
Générale**
Convention de formation
professionnelle
CCAS / 1, 2, 3, Facilitez

Etaient présents : Mme Marie-Bernadette BARLERIN, M. Francis DOUCE, Mme Catherine FARRENQ, Mme Claire GRAO, Mme Ghislaine RAYNAUD, Mme Odile TALVANDE

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Fatiha REIKI
Mme Christine ROQUES

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Catherine FARRENQ
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Claire GRAO

Etaient absents :
M. Guillaume ARCESE, Mme Isabelle ARNAUD.

Le Centre Communal d'Action Sociale a programmé une action de formation « Mieux se connaître et mieux communiquer grâce au MBTI ». Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) n'est pas en capacité de proposer cette formation. En conséquence, le CCAS a eu recours à un organisme de formation.

La structure « 1, 2, 3, Facilitez » a été retenue. L'action de formation est prévue le 5 juin 2023 et le 13 juin 2023 soit 14 heures. Elle regroupera onze agents. Le coût de la formation est de 3790€, auquel il faut ajouter les frais de déplacement du formateur. Cette action de formation a été budgétisée sur l'exercice en cours.

Pour mettre en œuvre l'action de formation, il y a lieu de formaliser une convention.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver cette convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président à la signer ;
- le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits qui seront inscrits à l'article 6184 au budget principal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention ;
- autorise Monsieur le Président à la signer ;
- décide d'imputer la dépense au moyen des crédits qui seront inscrits à l'article 6184 du budget concerné.

Le 25/05/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Pascal BUGIS

Reçu à la Préfecture
le 01/06/2023
Publié le 01/06/2023